

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/184 Paraphe: 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/61</i>	

Nombres de membres: En exercice : 125 Présents : 79 Votants : 88 (dont 9 pouvoirs) POUR : 56 (63.63%) CONTRE : 22 (25%) ABSTENTION : 10 (11.36%)	Le vingt-deux juin deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET <u>Date de la convocation : 15/06/2016</u> M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.
---	--

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MANOT Odile, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PASSERA Karine, PAYEN Françoise, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée et Messieurs ADAM Claude, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GAUDARD Daniel, GIRONDELOT Roland, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Xavier, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, SCHWEMMER Michaël, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno et VERSTUFT Ghislain.

Représentés: Mesdames COSSON Pauline donne pouvoir de vote à Monsieur COURVOISIER CLEMENT Frédéric, PIEROT Chantal donne pouvoir à Monsieur MANCEAUX Christophe et Messieurs BARRE Régis donne pouvoir à Monsieur MEIS Michel, BOUILLON Jacques donne pouvoir à Monsieur SIGNORET Francis, CORNEILLE Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur GOMEZ Jean, DUGARD Yann donne pouvoir de vote à GODART Olivier, FERON Patrice donne pouvoir de vote à ROGER Magali, HUREAU Benoît donne pouvoir à DANNEAUX Dominique, RICHELET Jean-Pol donne pouvoir de vote à Madame FABRITIUS Béatrice.

OBJET : PARC ARGONNE DECOUVERTE – CREATION D'UN CENTRE DE SOINS ET DE SAUVEGARDE

Vu l'arrêté du 25 mars 2004 fixant les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère et relevant de la rubrique 21-40 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
 Vu les statuts de la 2C2A notamment « Développement, gestion, animation d'actions et d'équipements, d'activités touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire » -- Création, gestion, animation et promotion du site Pôle Nature ;
 Vu l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du site Parc Argonne Découverte ;
 Vu l'arrêté préfectoral qui fait suite au CODERST du 21 avril 2016, autorisant l'ouverture d'un centre de soins au Parc Argonne Découverte ;
 Vu les certificats de capacité détenus par Anne FREZARD et Nicolas VILLERETTE ;
 Vu l'avis favorable de la commission Tourisme et Communication en date du 8 juin 2016 ;
 Vu l'avis favorable du Bureau en date du 14/06/2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- DE CREER un centre de soins et de sauvegarde pour son Parc Argonne Découverte
- VALIDE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-après :

Plan de financement prévisionnel

Investissement total	70 500 €
Année 1 (2017)	36 500 €
Petit matériel	2 500 €
Produits pharmaceutiques	1 000 €
Volières émancipation et rééducation	2 000 €
Clôture périphérique	5 000 €
Véhicule	15 000 €
Matériel vidéo	5 000 €
2 boxes	6 000 €
Année 2 (2018)	34 000 €
Matériel d'équipement	10 000 €
8 boxes d'isolement	24 000 €
Fonctionnement annuel	45 000 €
Salaire (0,5 ETP encadrant + 0,5 ETP emploi aidé ou 9 mois service civique)	35 000 €
Frais de déplacements	1 000 €
Pédagogie et communication	1 000 €
Charges générales	4 000 €
Matériel et produits animaux	4 000 €

- AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de tout partenaire potentiel ;
- CHARGE le Président de solliciter toutes les autorisations nécessaires auprès des services de l'Etat.

Le Président,
Francis SIGNORET

